

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

L'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal tiendra une assemblée publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du premier projet de règlement numéro **RCA08-08-0001-162** modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 6 juin 2023. Cette assemblée aura lieu le **20 juin 2023**, à 19 h, à la salle du Conseil de la mairie d'arrondissement située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent.

Le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-162 a pour objet de modifier le règlement sur le zonage afin d'étendre la portée du PIIA 8.55 à l'ensemble du secteur industriel et d'assujettir à un PIIA certains secteurs de l'arrondissement qui ne l'étaient pas jusqu'à présent.

Ces dispositions ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement (ou un autre membre du Conseil d'arrondissement désigné) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau du citoyen, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Montréal, le 12 juin 2023

Benoit Turenne
Secrétaire substitut du Conseil d'arrondissement